

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 8 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

20-173

OBJET : Reconduction des redevances assainissement au 1er janvier 2021

Membres en exercice	90
Présents titulaires	79
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	9
Absents	2

Votants	88
Abstention	0
Suffrages exprimés	88
Pour	88
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Jacqueline BENAHMED représentée par Geneviève CARPE, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Nicolas DAUMONT LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Michel DUVAUDIER représenté par Philippe LHOSTE, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Marc MEDINA représenté par Julien WEIL, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS

Absents :

Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

OBJET : TARIFS DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE 2021

LE CONSEIL TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article 2224-19

VU le décret n°2007-1339 du 11 septembre 2007 – art.2 JORF 13 septembre 2007,

VU la délibération n°20-120 du Conseil de Territoire du 13 octobre 2020 portant résiliation du contrat de délégation de service public avec Véolia Eau pour les communes de Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne,

VU la délibération n°20-121 du Conseil de Territoire du 13 octobre 2020 portant résiliation du contrat de délégation de service public avec Suez Eau France pour la commune de Bry-sur-Marne,

CONSIDERANT que suite à la résiliation de ces deux contrats de délégation de service public (DSP), la part du tarif de redevance d'assainissement auparavant perçue par les deux délégataires doit revenir à l'EPT ParisEstMarne&Bois à compter de la prise d'effet de la fin de ces deux contrats de DSP,

CONSIDERANT que la reprise par l'EPT ParisEstMarne&Bois de cette part des tarifs auparavant perçue par les deux délégataires ne modifie pas le tarif final applicable aux usagers,

VU l'avis favorable du Bureau de Territoire en date du 1^{er} décembre 2020,

DELIBERE,

Article 1 :

APPROUVE les tarifs de la redevance assainissement pour chacune des 13 communes membres à compter du 1^{er} janvier 2021, comme suit :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| ▪ Secteur de Bry-sur-Marne : | 0,6840 €/m ³ |
| ▪ Secteur de Champigny-sur-Marne: | 0,4900 €/m ³ |
| ▪ Secteur de Charenton-le-Pont : | 0,3150 €/m ³ |
| ▪ Secteur de Fontenay-sous-Bois : | 0,2800 €/m ³ |
| ▪ Secteur de Joinville-le-Pont : | 0,5000 €/m ³ |
| ▪ Secteur de Maisons-Alfort : | 0,0859 €/m ³ |
| ▪ Secteur de Nogent-sur-Marne : | 0,4600 €/m ³ |
| ▪ Secteur du Perreux-sur-Marne : | 0,4600 €/m ³ |
| ▪ Secteur de Saint-Mandé : | 0,2100 €/m ³ |
| ▪ Secteur de Saint-Maur-des-Fossés: | 0,5650 €/m ³ |
| ▪ Secteur de Saint-Maurice : | 0,2500 €/m ³ |
| ▪ Secteur de Villiers-sur-Marne : | 0,4200 €/m ³ |
| ▪ Secteur de Vincennes : | 0,1800 €/m ³ |

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201211-DEL20-173-DE
Date de télétransmission : 11/12/2020
Date de réception préfecture : 11/12/2020

Article 2 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



O. Capitani
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le *15/12/2020*
est exécutoire à la date du *15/12/2020*
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le *15/12/2020*

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201211-DEL20-173-DE
Date de télétransmission : 11/12/2020
Date de réception préfecture : 11/12/2020